

Info | Médicament

Votre médecin vous a prescrit un médicament contre l'ostéoporose :

Tériparatide 20 µg (FORSTEO®)

Ce médicament appartient à la famille des analogues de la PTH ou hormone parathyroïdienne.

Comment agit ce médicament ?

Il s'agit d'un médicament ostéoformateur, c'est-à-dire qu'il augmente la formation de l'os, afin de lutter contre la perte osseuse à l'origine de l'ostéoporose.

Quels sont les effets secondaires possibles ?

Comme tout médicament ayant un effet positif, des effets secondaires peuvent survenir.

Ce sont le plus souvent des effets secondaires bénins :

- douleurs dans les membres, crampes, maux de tête ;
- nausée, vomissement ;
- sensations vertigineuses ;
- palpitations, douleur dans la poitrine, essoufflement, baisse transitoire de la pression artérielle ;
- fatigue ;
- anémie (baisse des globules rouges dans le sang).

Certains effets secondaires graves peuvent survenir de façon exceptionnelle :

- **des cas de tumeurs osseuses cancéreuses** ont été décrits chez l'animal ; une augmentation du risque de cancer osseux n'est pas retrouvée chez l'homme mais cela ne peut être actuellement formellement écarté. C'est pourquoi la durée du traitement est limitée à 2 ans.

Comment prendre ce médicament ?

Ce médicament doit être injecté par voie sous-cutanée, dans votre cuisse ou votre abdomen.

Un programme d'assistance gratuit incluant la venue d'une infirmière à votre domicile en début de traitement peut vous apporter une aide pour apprendre à manipuler le stylo injecteur et la réaliser vous-même les injections.

Pourquoi ce médicament plutôt qu'un autre ?

Il n'y a pas d'études comparant directement les médicaments contre l'ostéoporose entre eux.

Ils ont globalement une efficacité similaire sur la prévention des fractures vertébrales (diminution de moitié) et certains médicaments diminuent également le risque des autres fractures ostéoporotiques, notamment le risque de fracture de la hanche.

Cette efficacité est surtout prouvée chez la femme ménopausée qui a déjà fait une fracture ostéoporotique.

Le choix du médicament contre l'ostéoporose dépend de votre risque de fracture, de certains de vos antécédents médicaux qui peuvent contre-indiquer ou au contraire faire préférer

certains médicaments, et aussi de vos préférences, notamment en ce qui concerne les modalités de prise.

Le tériparatide diminue le risque de fractures vertébrales, mais pas celui de fracture de la hanche. Cette efficacité n'est démontrée que chez les femmes ménopausées ayant au moins 2 antécédents de fractures vertébrales.

Comment savoir si ce médicament est efficace ?

L'objectif du traitement contre l'ostéoporose est d'éviter la survenue de fractures.

Il n'existe pas actuellement de marqueurs fiables pour évaluer l'efficacité des médicaments contre l'ostéoporose. Certaines prises de sang permettent, dans certaines conditions précises, d'avoir un aperçu de cette efficacité. Mais ces tests ne sont pas suffisamment fiables pour être recommandés en pratique courante.

Votre traitement ne sera efficace que s'il est pris régulièrement.

Votre médecin peut donc être amené à vérifier avec vous votre prise du médicament et à vous demander si avec difficultés à le prendre, afin de trouver une solution.

Si une fracture survient alors que vous prenez un traitement contre l'ostéoporose depuis plus d'un an, on peut penser que votre médicament n'est pas suffisamment efficace. Votre médecin peut alors être amené à vous proposer un autre médicament contre l'ostéoporose.

Pendant combien de temps dois-je prendre ce médicament ?

Tout médicament contre l'ostéoporose n'est efficace que s'il est pris pendant plusieurs années. La durée du traitement par tériparatide est limitée à 2 ans. Cependant il n'est remboursé que pendant 18 mois.

Au-delà de 18 à 24 mois, votre médecin sera amené à vous prescrire un autre médicament contre l'ostéoporose afin de maintenir une bonne efficacité.

Dans tous les cas, toutes les autres mesures de prévention des fractures (apports suffisants en calcium et en vitamine D, activité physique régulière etc.) doivent être maintenues à vie.